

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 013-01

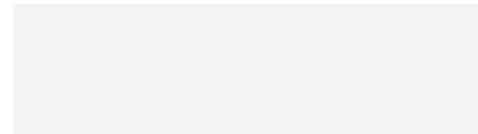
AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 013-01 Modifiant le Règlement 013 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections

Adoption par le conseil : 17 juin 2014

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 19 juin 2014.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier